

Octobre 2016

PEGC

Académie de Rennes



CONTACT et Permanences PEGC Rennes

Vendredi
au local du SNUipp-Morbihan
Rue général Dubail
56100 LORIENT
Odile Marchal
02 97 21 03 41
marieodile.marchal@neuf.fr

Sommaire :

- P1 Edito
- P2 Etat des lieux PEGC
- P3 Educatif
- P4 Page FSU
- P5 Interview
- P 6 et 7 Campagne électorale et éducation
- P 8 Corpo

SE SYNDIQUER ?



3 POSSIBILITES :

- contacter son SA
- remplir et envoyer le talon (dernière page)
- en ligne : https://adherer.snuipp.fr/**

** n° de votre département

L'Ecole, le cœur de notre métier, en campagne.

La campagne électorale occupe déjà une place importante dans les médias et les débats, avec des annonces de priorité à l'Ecole.

Est-ce à dire, qu'enfin il y aura une volonté affichée de réduire les inégalités, de diminuer le nombre d'élèves par classe (comme le préconise Jean-Jacques Candelier), de créer des postes, de s'appuyer sur la recherche et le professionnalisme des enseignants pour améliorer notre système scolaire, de reconnaître le travail des enseignants en les revalorisant, de les écouter sur les réformes (tant sur le collège, que sur le lycée)... ?

L'autonomie accrue des établissements, la suppression massive de postes dans la Fonction Publique, l'augmentation du temps de travail des enseignants, la rémunération au mérite des enseignants, la cession des filières Professionnelles et Technologiques aux Régions..., proposées à ce jour par de nombreux candidats, ne peuvent de répondre positivement à nos questionnements.

Ce sera donc, une fois de plus, à nous citoyens et enseignants de peser sur les débats et les urnes, pour relever le défi d'une Ecole de la réussite pour tous et de la reconnaissance du métier d'enseignants.

Odile Marchal

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie valeur.

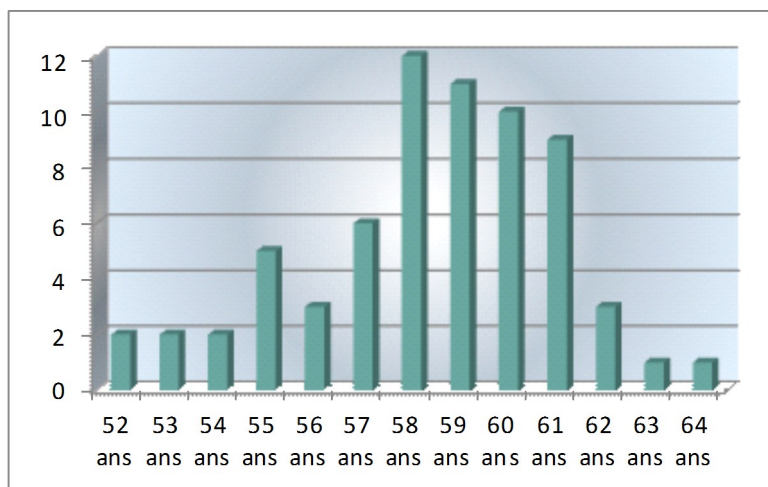


PEGC, état des lieux dans l'Académie de Rennes

(source : Rectorat Rennes - Octobre 2016)

**67 PEGC en activité
dans l'académie de Rennes
à la rentrée 2016**

	Octobre 2016	Octobre 2015	Octobre 2014	Octobre 2013
Hors Classe	0	1	5	7
Classe EX	67	85	85	99
Total PEGC	67	86	90	106



Tous les PEGC en activité de notre académie sont Classe Exceptionnelle, pour une moyenne d'âge de 58 ans et 3 mois.

La majorité d'entre eux enseignent en sections Techno (36,76 %), Math-Physique (20,59 %), Lettres Anglais et Lettres Hist-Géo (11,76 %).

Dans le cadre du PPCR (voir « Les PEGC, le collègue » N° 80), si les dates légales de départ à la retraite restent inchangées, et en fonction des situations personnelles, on peut projeter un accès de départ à la retraite à l'indice terminal 821 (au lieu de 783) pour une petite vingtaine d'entre nous.

N'hésitez pas à nous contacter pour votre situation.

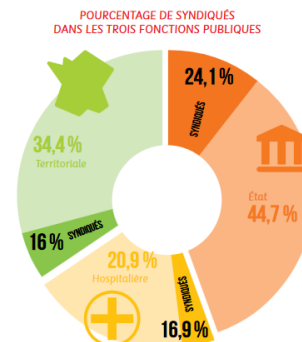
Calendrier prévisionnel PEGC 2016–2017

- Avancement Echelon : novembre 2016
- Mouvement Inter : Décembre-janvier 2016
- Demande congé de formation : Novembre-décembre 2016
- Demande temps partiel : Janvier 2017
- Mouvement Intra : février-mars 2017
- Avancement de grade : avril-mai 2017

LA SYNDICALISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le taux de syndicalisation dans la fonction publique (20 %) est deux fois plus élevé que dans le secteur marchand et associatif, particulièrement important dans le secteur « éducation, formation et recherche » (24 %). Les chiffres globaux de syndicalisation (11 % en 2013) relèguent la France au 27^e rang européen.

Source : Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES)



Effectifs et emplois de Rentrée 2016 dans l'académie de Rennes

Des moyens sont arrivés sur les lycées pour tenir compte de la hausse des effectifs (+ 1 162 élèves). La réforme des collèges, en dépit de tous les discours, ne donne aucun moyen supplémentaire aux collèges. 5 607 emplois ont été attribués aux collèges pour la rentrée 2016 : ce sont exactement les moyens utilisés à la rentrée 2015 !

Ce sont bien les suppressions d'heures de cours (réforme de structure) et d'option (latin, bilangue, breton/gallo) qui financent les moyens attribués dans le cadre de l'autonomie de l'établissement (2h45 tous les 30 élèves). Mais comme le rectorat compare les attributions avec celles arbitrées en janvier 2015, l'affichage de +26 emplois en collège est possible. Il ignore ainsi les mesures d'ajustement déjà prises à la rentrée 2015.

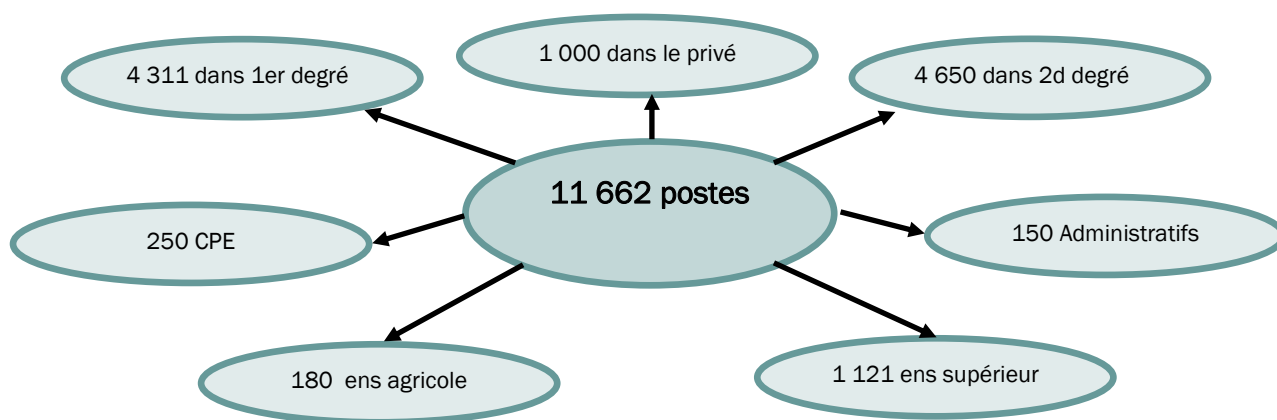
Bilan des 60 000 créations de postes dans l'EN sous ce quinquennat

Ces 60 000 emplois seront effectivement prévus sur le papier mais restent budgétaires.

C'est bien sûr un changement radical avec la politique du précédent quinquennat (suppression de 80 000 postes) mais ces moyens sont encore insuffisants au regard de la démographie en hausse depuis 5 ans dans le second degré. S'ils sont effectifs sur le papier, ils ne se traduisent pas par des postes devant élèves.

4 074 postes implantés depuis 2012 dans certaines académies sont dus à la crise de recrutement dans certaines disciplines (principalement allemand, lettres classiques, maths) et 2 150 postes sont des postes d'AED n'étaient pas comptabilisés au budget 2016.

Créations 2017 pour clore les annonces :



Privatisation des écoles anglaises



Le gouvernement anglais a décidé en 2015 la privatisation intégrale des écoles anglaises. Elles sont maintenant gérées par des groupes privés.

Le Guardian, dans son édition du 24 septembre 2016, a publié l'interview d'un enseignant qui y décrit les transformations vécues dans son école. Après sa reprise par un groupe privé, l'équipe de direction a mené une guerre au couteau pour avoir les faveurs du nouveau patron, sans mettre en priorité l'attention portée aux élèves. Par conséquent, un turn over important s'est installé entre licenciements et démissions d'enseignants qui n'en peuvent plus.

Cet exemple pourrait bien augurer de ce qu'entraînerait l'autonomie accrue prôchée par certains candidats pour l'élection présidentielle à venir. (voir pages 6 et 7)

Éducation prioritaire : garder la même ambition éducative que pour tous les jeunes !

Communiqué de la FSU le 29 septembre 2016.

Le rapport « Inégalités sociales » du CNESCO cherche à mesurer et à comprendre les inégalités scolaires notamment par l'analyse des difficultés actuelles de l'éducation prioritaire. Les avertissements et les inquiétudes du CNESCO ont été largement interprétés, notamment dans la presse, comme une condamnation de l'éducation prioritaire jugée inefficace. Certaines de ces interprétations, dans leurs volontés provocatrices, sont injustes pour le travail complexe qui est conduit par les fonctionnaires de l'Éducation nationale dans les secteurs de l'Éducation prioritaire et notamment par les enseignants.

Le rapport pointe une grande constante politique française : réformer l'éducation, sans cesse, sans prendre en compte les résultats de la recherche, sans évaluer les politiques menées. Alors que la lutte contre la difficulté scolaire devrait se centrer sur une plus grande mixité sociale des écoles et établissements, sur des moyens adaptés aux difficultés, sur des pratiques pédagogiques diversifiées et la formation des enseignants, elle reste cantonnée à l'application étroite de tel ou tel point de ces réformes. Le rapport du CNESCO pointe d'ailleurs la nécessité de poursuivre l'amélioration du système notamment en ce qui concerne la baisse des effectifs dans les

classes, la formation des enseignants, la scolarisation précoce, le renforcement de la mixité sociale, la formation des personnels ...

Pour la FSU, il est nécessaire d'élever le niveau de formation et de qualification de tous les jeunes, sans discrimination, et pour cela il faut « mieux d'école ». L'éducation prioritaire est l'emblème d'un dispositif ambitieux dans ses objectifs mais trop souvent dévoyé dans sa mise en œuvre politique et réglementaire.



La FSU demande une approche des questions d'éducation moins dogmatique et idéologique, davantage de réflexion et de prudence, une approche s'appuyant sur les résultats de la recherche, et sur les personnels, aux compétences professionnelles reconnues et respectées.

Poursuivre l'investissement et l'engagement pour l'Éducation prioritaire est essentiel pour l'avenir des jeunes qui y sont scolarisés, pour la réussite de tous et pour une meilleure cohésion sociale de la société.

C'est l'engagement de la FSU.

Apprendre l'égalité : La situation de l'ours-e

La FSU publie régulièrement des dossiers consultables sur son site (Rubriques : LA FEDERATION – Les Dossiers). De nombreux sujets sont abordés : La fonction publique, Education et recherche, Droits et libertés ...

Une autre publication « POUR ELLES infos » a retenu notre attention.

Pour engager une formation à l'égalité, rien de tel que de passer par une animation qui met à jour les stéréotypes de sexe, vecteurs très actifs du maintien des inégalités.

La situation dite « de l'ours-e » a plus d'un tour dans son sac ! Chacun-e doit imaginer si ce personnage (projeté sur un tableau blanc), assis-e dans un fauteuil bien confortable, dans le décor minimal d'un intérieur chaleureux, est un papa ours ou une maman ourse...



En listant les réponses justifiées des participant-es (de tous âges), cette séquence permet de mettre à jour les stéréotypes les plus ancrés dans notre quotidien, de vérifier l'état des connaissances sur les rapports de genre, de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour lever les obstacles représentés dans ces pensées toutes faites, imposées de longue date par les sociétés.

Dans une deuxième phase, vous insistez en demandant de dessiner des attributs qui permettraient d'identifier plus réellement un papa ou une maman...

et ... vous découvrez que la quasi totalité de ces attributs n'ont rien à voir avec le sexe mais sont des postures sociales plus ou moins dégradantes d'ailleurs (surtout pour les pères) :

- verre de bière, zappette télé, cigare, ballon de foot pour eux,
- colliers, bracelets, maquillage, balais pour elles.

Au terme de cette séquence (compter 1h30), vous tirez les fils bien emmêlés des stéréotypes en illustrant avec des situations issues de l'actualité : publicités, littératures jeunesse, déclarations diverses (sportifs, femmes/hommes politiques...)

Réunissez votre petite famille et testez...Vous serez alors étonné-es du résultat et convaincu-es qu'il faut agir, et vite !



POUR ELLES infos - septembre 2016

Pour retrouver cet article : <http://www.fsu.fr/-POUR-ELLES-.html>.

REVOLUTION NUMERIQUE : vous avez dit révolution ?

Ce fut le sujet du stage organisé par la FSU Bretagne les 4 et 5 octobre 2016 à Dinard, et animé par de nombreux intervenants apportant des éclairages parfois déstabilisants sur le thème.



Chantal Enguehard, maître de conférences à l'Université Nantes-Atlantique, ancien membre de la Commission sur l'Ethique de la Recherche en sciences technologiques du Numérique d'Allistene (CERNA), a abordé **le vote électronique : du clic à l'urne... Quels enjeux, quels problèmes?**



Dans une démocratie représentative, le peuple délègue ses pouvoirs de justice, de police.... lors d'élections par un vote.

En France, les premières machines à voter (mécaniques) font leur apparition en 1969. Abandonnées suite aux nombreuses pannes, elles sont remplacées par des « urnes électroniques » en 2012. Ces nouveaux dispositifs sont présentés comme supprimant tout risque d'erreur. La machine est perçue comme infaillible alors que l'humain est source d'inexactitude.

De nombreuses études et critiques tant scientifiques que politiques ont pourtant *alimenté* ce nouveau mode de scrutin.

Le jour de l'élection les procédures en place doivent assurer le respect de plusieurs critères. En particulier :

- unicité : chaque électeur ne peut voter qu'une fois ;
- confidentialité : l'électeur exprime son choix en votant seul, à l'abri des pressions ;
- anonymat : il est impossible de relier un bulletin de vote à un électeur ;
- sincérité : la proclamation des résultats est conforme avec les choix exprimés par les électeurs ;
- transparence : les partis, candidats, électeurs et observateurs peuvent suivre le déroulement des opérations électorales.

		
Unicité	Elle est assurée par les listes d'émergents.	Tout système informatique peut-être violé, manipulé.
Confidentialité	L'isoloir en est le garant.	Tout système informatique peut-être violé, manipulé et n'est pas sécurisé. Des émissions électromagnétiques issues des ordinateurs peuvent être captées à distance et révéler le choix. De nombreuses personnes ont besoin d'aides devant un ordinateur et ne pas tourner la tête au moment du choix.
Anonymat	Il est réalisé par le brassage des enveloppes.	
Sincérité	Le dépouillement public, après confirmation des juges suite aux contentieux électoraux, assure une décision non consensuelle, sans désordre public après résultats.	Dans l'impossibilité (même pour n'importe quel informaticien à ce jour) de déceler des dysfonctionnements, des anomalies, les fraudes, aucun suivi réel ne peut être effectué et donc il n'y a pas de preuve de résultats.
Transparence	Depuis 1991, les urnes transparentes sont obligatoires. De plus, tout citoyen, de par la matérialisation papier des bulletins, peut s'assurer, sans avoir recours à un expert, de la sincérité du décompte.	L'urne n'existe pas. Le bulletin de vote est dématérialisé. Par nature, ce vote est opaque (ce qui est exactement le contraire de transparent) , non vérifiable par les citoyens directement (ou non) et ce tant sur son propre vote que sur le décompte final. Il est demandé aux membres du bureau de vote de constater publiquement que la machine à voter fonctionne correctement bien qu'il n'existe pas de procédure permettant d'effectuer cette vérification.

Aux sorties de votes par machines à voter, beaucoup de français nourrissent des soupçons ou des craintes, ce qui peut expliquer une partie de l'abstention. La sécurité des systèmes informatiques, si elle devait être effective, ne compensera pas le manque de transparence.

Rien ne permettra jamais de garantir totalement que la sincérité du scrutin soit préservée. Malgré cette conscience, aucun gouvernement jusqu'à ce jour ne semble favorable à revenir sur l'arrêt des machines à voter.

Les Pays-Bas sont pourtant revenus au vote papier depuis mai 2008.

Fiche Spéciale : Projets éducatifs des candidats à la primaire de droite 2017 (1)

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, n'a pas caché son inquiétude devant la manière dont est abordée l'éducation dans le débat politique de droite. «On voit qu'on est dans la surenchère... L'éducation est un sujet sérieux qu'il ne faut pas laisser partir en vrille.»

Le monde éducatif a effectivement de vraies craintes à avoir au regard des propositions des candidats à la primaire de la droite. Ils ont en commun une priorité à l'Education dans leur catalogues de propositions (retour aux fondamentaux, priorité à l'école primaire, autonomie des établissements...) mais omettent de préciser les moyens alloués, tout en prônant une réduction du nombre de fonctionnaires.

Comparatif éducation des candidats (tirés au hasard)

	N. Koscuisko-Morizet	N. Sarkozy	A. Juppé	F. Fillon	B. Le Maire	F. Copé
Autonomie des établissements	Tous ces candidats proposent une autonomie totale : recrutement des élèves, des profs, choix des programmes, utilisation des DGH à l'interne...					
Rythmes scolaires		.Suppression .Retour au programme de 2008 en primaire	Tout n'est pas à jeter.	Suppression	Suppression	Suppression
Réforme du collège		.Suppression .Fin socle commun		Suppression	Suppression	Suppression
Collège unique	Maintien			Suppression	Suppression	Suppression
Scolarité	Diminuer les heures de cours	.Création d'un CP+ pour élèves en difficultés .Suppression repas de substitution	Offre éducative adaptée à la diversité des profils dans un cadrage national	.Revoir le programme histoire "Récit national" .Multiplier passerelles vers alternance et apprentissage .Scolarité obligatoire dès 5 ans	.En 6ème: 6h options professionnalisantes .Suppression LV2	Examen d'entrée en 6ème Bac concentré sur les matières principales
Enseignement Professionnel	Mettre en valeurs les filières PRO. Rapprocher les entreprises et EN (fin de 80 % d'1 génération au bac)					
		Service Militaire obligatoire pour tous les décrocheurs de plus de 18 ans	Rapprochement LP et CFA	Transfert enseignements et diplômes aux régions	Fusion LP et CFA en Ecoles des métiers	Fusion LP et CFA
Apprentissage		Préapprentissage dès la 4ème		à 15 ans		A 14 ans et enseignement en collège allégé dès 14 ans
Université	.Entrée sélective .Droits inscriptions libres		Autonomie Totale			Entrée sélective

Fiche Spéciale : Projets éducatifs des candidats à la primaire de droite 2017 (2)

	N. Koscuisko-Morizet	N. Sarkozy	A. Juppé	F. Fillon	B. Le Maire	F. Copé
Personnels FP	Fin du statut à vie de fonctionnaires pour une majorité d'entre eux	.Suppression 300 000 postes .Non remplacement 1 départ sur 2	Suppression 250 000 postes	Suppression 500 000 postes	.Suppression 500 000 postes (hors police, justice, armée) .Suppression ENA	Suppression des emplois à vie FP pour nouveaux entrants
Personnels EN	Renoncer à la création de 60 000 postes mal payés	Suppression de 20 % des enseignants	Redéploiement de profs du 2d degré en primaire et allègement des options dans le 2d degré	Bivalence profs en 6e et 5e	.Suppression 100 000 postes .Corps unique de profs bivalents du CP à la 3ème	Recrutement sur diplômes et non concours
Salaires et temps de travail enseignants	Hausse de 20 à 30 % pour 200 000 profs au mérite sur 5 ans	.Hausse de 20 % pour 25 % de temps de travail en plus .Prime au mérite	Hausse salaire PE de 10%	Augmentation du salaire au mérite et du temps de travail	20 h de temps de travail et augmentation du salaire en conséquence	
Age légal du départ à la retraite	65 ans	63 ans dès 2020 64 ans dès 2025	65 ans Augmentation des 4 mois par dès début 2018	65 ans	65 ans	65 ans
Divers		Majorité pénale à 16 ans avec prisons pour mineurs		Code vestimentaire commun		Uniforme et RDV hebdomadaires ou mensuels avec lever de drapeau
Citations choisies	"S'attaquer à la crise de l'autorité" (enseignement)	"Le MEN doit être aux côtés des profs et non au service des syndicats"	"En finir avec cette prétention de tout vouloir décider et tout gérer à Paris"	"...les jeunes français ignorent des pans de leur histoire, ou pire encore, apprennent à en avoir honte"...	"Autorité, Transmission, Fierté"	"Chaque enfant est unique pas le collège"

Quant au 7^{ème} candidat à la primaire, Jean-Frédéric Poisson, peu de connaissances à ce jour de son programme : il souhaite modifier les enseignements d'histoire et de français tout en les renforçant. Il entend également inscrire «les racines chrétiennes» du pays dans la Constitution et abroger les lois mémorielles. Autre point clé de son programme : l'installation des écoles hors contrat sera facilitée.

Dans une nation encore démocratique, après avoir fait le bilan du précédent gouvernement, du gouvernement actuel et des propositions ci-dessus, chacun tirera ses propres conclusions.

La FSU, elle, entend s'inscrire dans les débats de la période préélectorale et peser en donnant une visibilité à son projet pour l'école ; pour ce faire, elle a décidé de mettre l'éducation au centre des débats, lors d'un colloque « Pour la réussite de tous les élèves ».

Ce colloque rendra compte des préoccupations des personnels, de leur métier, et du projet éducatif de la fédération. Il se tiendra, à Paris, les 6 et 7 décembre.



Le service public,
on l'aime, on le défend

Il est ouvert à tous les syndiqués (se rapprocher des sections départementales pour les inscriptions).

Temps Partiel

La circulaire rectorale concernant le temps partiel arrive généralement dans les établissements, **début novembre ; la période de saisie des demandes se faisant de mi-novembre à début décembre.**

Les réformes des retraites successives de 2003 à 2010 ont considérablement dégradé les fins de carrières : allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal de départ, suppressions des dispositifs de fin de carrière (CFA puis CPA) ...

Pour les PEGC, désireux d'alléger leur charge de travail, le temps partiel peut être une solution.

Le temps partiel (qui peut-être annualisé) génère certes une petite perte financière. Mais sur des indices de fin de carrières, avec un abaissement du taux d'imposition (réduction pouvant atteindre jusqu'à 30 % de la perte de salaires dans certains cas), cette perte peut apporter un confort de vie en fin de carrières (classes en moins, EDT allégé...). De plus cette perte n'est pas toujours proportionnelle à la quotité travaillée (voir tableau).

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux principales questions qui se posent lorsqu'on envisage un temps partiel.

Textes de référence :

Décret 82-624 du 20 juillet 1982 modifié.

Circulaire ministérielle n° 2015-105 du 30 juin 2015.

Quotités de service :

Les enseignants peuvent demander des quotités de 50%, 60%, 70%, 80 % ou 90%. Mais la quotité demandée peut « être aménagée de façon à obtenir un service hebdomadaire comprenant un nombre entier d'heures » (loi 84-16, art 37 ter). Ex : une quotité demandée de 80% sera en réalité de 83,3 % pour faire un 15/18 soit un allègement de 3 h. Attention cependant certains chefs d'établissement considèrent qu'il leur est possible de modifier la quotité horaire de plus ou moins 2 h ; cela n'a aucun fondement réglementaire.

Aucune heure supplémentaire ne peut être imposée à un enseignant à temps partiel.

A sa demande, il peut effectuer des heures au-delà de la quotité de service, rémunérée en HSE.

Demande :

La demande de temps partiel est sollicitée pour la durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction dans la limite de 3 années scolaires.

La date réglementaire pour déposer sa demande est le 31 mars qui précède la rentrée (décret 20002-1389 du 21 novembre 2002) mais les services rectoraux recueillent les demandes de manière plus précoce afin de pouvoir préparer la rentrée.

Attention : le temps partiel « sur autorisation » peut être refusé en raison des nécessités de service.

Temps partiel annualisé :

Afin d'être libéré de service en début ou en fin d'année scolaire, on peut effectuer son service à temps plein sur l'une ou l'autre partie de l'année. Attention cependant aux obligations de service liées aux examens et à ce que le service sur le poste soit complet tout au long de l'année.

Rémunération :

Elle est proportionnelle à la durée de service effectué. Toutefois, entre 80% et 90 % du traitement, elle est supérieure à cette fraction.

Quotité de service		Rémunération en % du traitement brut
En fraction	En %	
9/18	50	50
15/18	83,3	87,6
16/18	88,9	90,8

Conséquences pour la retraite :

Concernant la durée d'assurance (nombre de trimestres requis pour avoir une pension à taux plein donc sans décote), le temps partiel est décompté comme le temps plein, quelle que soit la quotité travaillée.

Pour la durée des services (services pris en compte pour le calcul du montant de la pension), le temps partiel est décompté au prorata de la durée travaillée.

Surcotisation :

Dans la limite de 4 trimestres, il est possible de verser une surcotisation pour que le temps partiel soit pris en compte comme du temps plein pour la durée des services.

Mais attention, dans ce cas le taux de cotisation « pension civile » retenu sur le traitement brut est beaucoup plus élevé que celui qui est retenu lorsque l'on travaille à temps plein car il comporte la part salariale et la part patronale.

Si vous envisagez une surcotisation, prenez contact avec le service DPE du rectorat pour une estimation de son coût.

La mise en place de la surcotisation ne peut se faire qu'après l'accord écrit de l'intéressé.